



Important à retenir pour cette année

2017 : année transitoire pour la revue Bibliothèque(s) avant sa version définitive en 2018 dans le cadre d'une nouvelle politique éditoriale de l'ABF. Vous recevrez un numéro double en juin et décembre.

Abonnement 2017 Collectivité

Cet abonnement est souscrit par les collectivités, sociétés et organismes

Établissement / Collectivité

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

Adresse de facturation (si différente)

Souscrit un abonnement pour l'année 2017 (deux numéros doubles)

Premier abonnement

Renouvellement

N° abonné :

Règlement sur facture (joindre un bon de commande)

Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABIS

Tarifs Abonnement annuel 2017 :

France Métropolitaine (TVA 2.10 %) : 58,74€ HT - 60€ TTC (frais d'envoi compris)

Étranger, CEE et Dom-Tom : 70€ (frais d'envoi compris)

Ce bulletin est à renvoyer à : l'ABIS 31 rue de Chabrol 75010 Paris - SIRET 434 971 610 00010 - APE 5811Z

Abonnement 2017 Individuel

Cet abonnement sera adressé à domicile et réglé par un paiement personnel

Nom, Prénom

Adresse personnelle

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

Je souscris un abonnement pour l'année 2017 (deux numéros doubles) au prix de 35€ TTC.

Je joins un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ABIS.

Règlement en ligne pour les abonnements individuels : www.abf.asso.fr

Remplissez le bulletin d'abonnement en ligne et réglez par carte bancaire

Conditions générales d'abonnement

Deux abonnements possibles :

– Les collectivités, sociétés et organismes.

Le règlement peut s'effectuer sur facture

(joindre alors un bon de commande à ce formulaire)

– Les personnes individuelles.

La livraison des revues se fera à l'adresse du domicile

et le règlement par chèque joint à ce formulaire à l'ordre de l'ABIS.

L'abonnement est valable pour une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Le tirage étant limité, il est conseillé aux abonnés de renouveler leur abonnement au cours du premier trimestre de l'année. Il est possible d'acquérir certains anciens numéros à l'unité (dans la limite des stocks disponibles).

Abonnement et adhésion à l'ABF : quelle différence ?

Le présent abonnement ne représente en aucun cas une adhésion à l'association. Si vous souhaitez adhérer en tant que personne individuelle ou collectivité, veuillez vous reporter au formulaire d'adhésion, disponible au siège ou sur le site internet : www.abf.asso.fr